

**LES AUTORITÉS
ET LA POPULATION
DE LA COMMUNE
DE PRÉVONLOUP**

ont le pénible devoir de faire
part du décès de

**Madame Pierrette
OGAY-RAPIN**

grand-maman de Monsieur
Pierre-Alain **Ogay**, municipal.

Pour les obsèques, veuillez vous
référer à l'avis de la famille.